

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-04-02-03

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : Mme WILK I. (pouvoir à Alexandra FIHUE-BUQUET), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp) ; Mme POIS M.B., M. MANGARD B.

Etaient absents : M. COUAILLET T., Mme BREARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme POIS L., M. AVRIL V.

Date de convocation : 26/03/25 Date d'affichage : 26/03/25

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 17

Votants : 19

M. Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX 2025

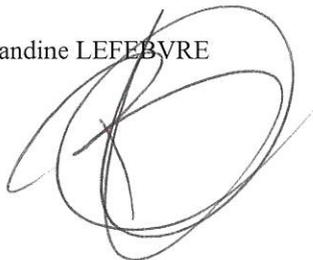
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant les tarifs municipaux 2024 fixés par la délibération du 10/04/2024,
Considérant la révision des tarifs municipaux fixés par la délibération du 20/11/2024,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à leur revalorisation pour l'année 2025,
Considérant l'avis de la Commission n°1 « Finances et Ressources humaines » en date du 26 mars 2025,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

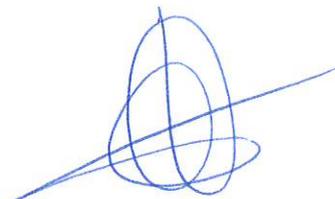
- Valide les tarifs 2025 des services communaux à compter du 10 avril 2025,
- Dit que certains tarifs seront appliqués aux dates spéciales spécifiées dans le tableau :
 - 1^{er} juillet 2025 : tarifs eau et assainissement,
 - 1^{er} septembre 2025 : tarifs école de musique et carte de transport scolaires,
- Dit que les recettes afférentes seront imputées sur les crédits budgétaires correspondants,
- Autorise Madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre tout acte et à signer tout document qui seraient la conséquence de la présente délibération.

ANNEXE 3 : Tarifs municipaux 2025

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Loïc Beaucamp



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 2 avril 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.